

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

L'an 2023, le 28 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 24/04/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 24/04/2023.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

M. GHYAMPHY Koffi

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme HERMENAULT Aurélie

2023/032 – Affectation du résultat d'exploitation - Commune - exercice 2022

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2022 de la Commune approuvé le 28 avril 2023

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le Compte Financier Unique (CFU) fait apparaître un excédent d'exploitation de :

Au titre des exercices antérieurs  
(A) Excédent : 528 621.10 €

Au titre de l'exercice arrêté  
(B) Excédent : 475 533.96 €

Soit un résultat à affecter :  
C = A + B = 1 004 155.06 €

Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser :  
(D) : 460 441.49 €

Solde des restes à réaliser en investissement :  
(E) Excédent 22 027.88 €

**Affectation obligatoire**

- Besoin à couvrir : (F) : D - E = 438 413.61€
- Solde : (G) : C - F = 565 741.45 €

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- Affectation en réserve (C/1068 – Investissement) : 438 413.61 €

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 565 741.45 € + transfert excédent de fonctionnement de la Croix Caseau de 0.61 € soit un total de 565 742.06 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/05/2023  
Le Maire  
Monique TROTIN



Secrétaire de séance  
Mme HERMENAULT Aurélie